

Droits de succession : au-delà de 12 millions d'euros, Mélenchon «prend tout»

Par [Guillaume Errard](#)

Publié il y a 3 heures,

Mis à jour il y a 3 heures

Le candidat LFI à l'élection présidentielle plaide pour un héritage maximal de 12 millions d'euros.

Les droits de succession s'invitent dans la campagne présidentielle. Jean-Luc Mélenchon veut créer un héritage maximal de 12 millions d'euros. *«Au-delà de 12 millions, je prends tout. Si vous n'avez pas 12 millions d'héritage de prévu, vous ne risquez rien avec moi»*, affirme Jean-Luc Mélenchon dans *Le Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI*, qui estime que cette mesure concerne *«0,01% de la population»*. Grâce aux recettes fiscales récoltées que le candidat n'a pas chiffrées, *«chaque étudiant et tous les élèves qui sont dans la voie professionnelle recevront une allocation de 1063 euros»*.

À découvrir

- [Ces dix indices qui déclenchent les contrôles fiscaux](#)
- [Qui paie le plus d'impôts sur le revenu en France ?](#)

Selon le Conseil d'analyse économique, l'héritage moyen, en France, s'élève à 13 millions d'euros pour les 0,1% les plus riches contre environ 70.000 euros pour 50% des Français. Soit un écart de 1 à 180.

Jean-Luc Mélenchon a également annoncé qu'il voulait alléger la taxation des héritiers qui sont en filiation indirecte avec le défunt, à condition qu'il s'engage à l'«*adopter socialement*». *«(L'héritier) devra par exemple assumer le devoir de vieillesse»* et signer un «*partenariat civil*». Dans ce cas, la taxation de la filiation directe s'appliquera. Actuellement, les successions en filiation directe (entre parents/grands-parents et enfants/petits-enfants) sont taxées entre 5% et 45% selon le montant du patrimoine hérité. Les successions en filiation indirecte sont plus lourdement taxées : à 45% entre frères et sœurs, à 55% entre oncles/tantes et neveux/nièces et à 60% pour les autres.